

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 23 septembre 2025

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 25/09/2025	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 10/09/2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 23 septembre 2025, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD (pouvoir à Lydie BERNARD)

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER (pouvoir à Stéphane GUILLON)
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET
Laurent HUGER (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :

Luc SERVANT, représentant des chambres d'agriculture

Demande de financements auprès du « Fonds vert » :

Restauration de prairie, suivis biologiques et gestion des anciens marais salants
de Champagné-les-Marais (régularisation)



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Demande de financements auprès du « Fonds vert » : restauration de prairie, suivis biologiques et gestion des anciens marais salants de Champagné-les-Marais (régularisation)**Contexte**

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est propriétaire foncier d'une partie des anciens marais salants de Champagné-les-Marais d'une surface de 21 hectares depuis 1993. Les parcelles concernées se situent dans le site Natura 2000 Marais poitevin au titre de la Directive Habitat (FR5400659) et de la Directive Oiseaux (FR5410100). Le site abrite de nombreuses espèces animales et végétales.

Les objectifs du projet sont la rédaction d'une notice de gestion, la réalisation d'inventaires biologiques ainsi que de travaux de gestion visant à recréer une dynamique de pâturage, de fauche tardive avec le lycée agricole de Luçon-Pétré (exploitant des parcelles) et à maintenir les niveaux d'eau pour les espèces d'intérêt patrimonial.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses TTC		Financements TTC	
Suivis biologiques	3 600 €	Fonds vert	40 000 €
Travaux de gestion	36 900 €	Autofinancement	10 000 €
Coordination technique	9 500 €	PNR (20%)	
Total	50 000 €	Total	50 000 €

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide

> d'autoriser le Président à solliciter les financements auprès du fonds vert tels que détaillés ci-dessus ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

